Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9495 — Fortenova grupa/Poslovni sistemi Mercator)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 280/08)

1. Le 17 août 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Fortenova grupa d.d. («Fortenova», Croatie), successeur singulier d'Agrokor d.d.,

— Poslovni sistemi Mercator d.d. («Mercator», Slovénie).

Fortenova acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Mercator.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Fortenova: entreprise dont les activités principales sont la vente en gros et au détail de produits d'épicerie et de produits de consommation courante, la production et la fourniture d'aliments, ainsi que les activités agricoles en amont.

— Mercator: société mère du groupe Mercator, dont la principale activité est la vente au détail de produits de consommation courante.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9495 — Fortenova grupa/Poslovni sistemi Mercator

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).